

PARCOURS COCON

*Parcours de soins préCOces et COordonnés
du Nouveau-né vulnérable*

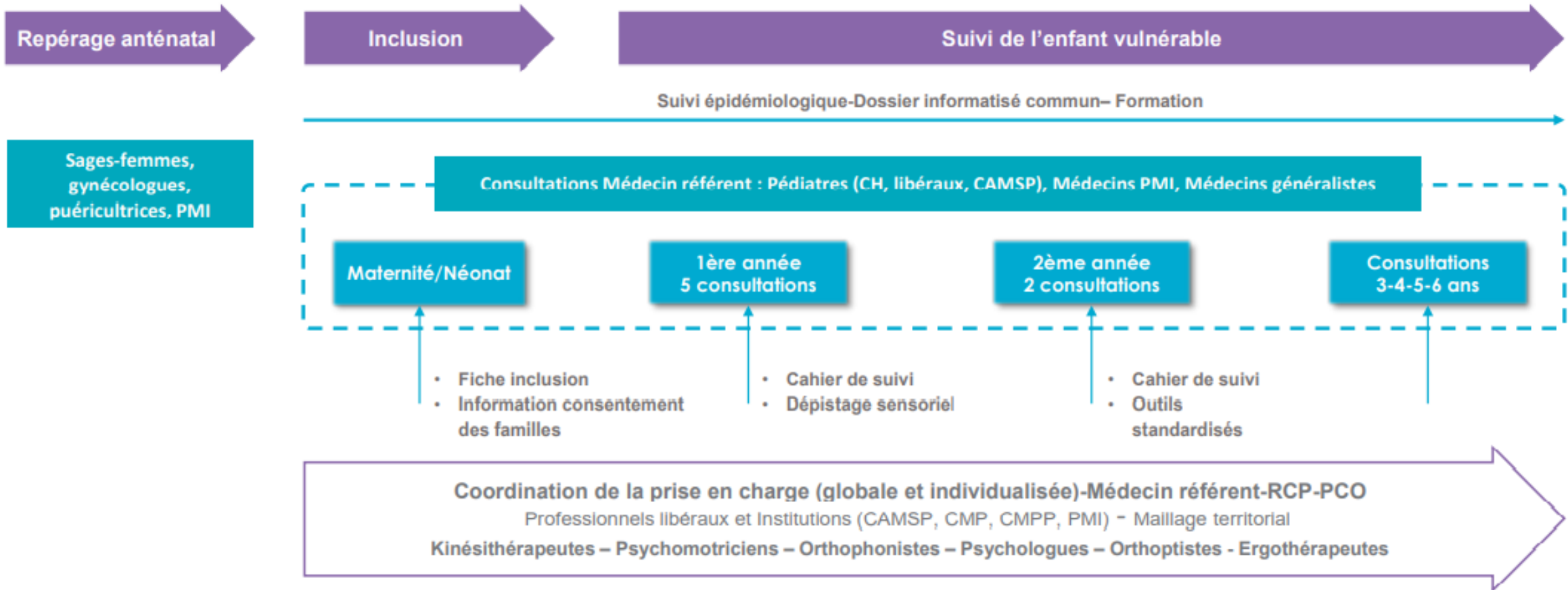


Organisation du parcours COCON





Parcours COCON : de la naissance au CP





Critères d'inclusion et d'exclusion:

Critères d'inclusion

Groupe 1

- Age gestationnel \leq 31SA+6 jours
- Poids de naissance \leq 1500g
- Pathologie néonatale sévère (quelque soit l'AG)
- Malformations congénitales
- Exposition fœtale à l'alcool $>$ 5SA avec signes cliniques

Autres :

- Syndrome transfuseur-transfusé
- Jumeau dont l'un est décédé quelque soit le terme
- ATCD familiaux de TND sévère au 1^{er} degré
- Exposition prénatale au valproate de sodium
- Ictère néonatal sévère (bilirubine $>$ 400 mmol/l)

Groupe 2

- Age gestationnel 32-32SA +6 jours
- 33-34SA+6 jours ou poids entre 1500 et 2000g **avec** FDR ou RCIU $<$ 3^e p
- Pathologie néonatale modérée
- Exposition fœtale à l'alcool $>$ 5SA sans signes cliniques
- Exposition fœtus aux toxiques
 - 3 substances toxiques licites ou illicites
 - Traitement maternel antinéoplasique
- Nouveau-nés de mères hospitalisés en psychiatrie périnatale

Critères d'exclusion

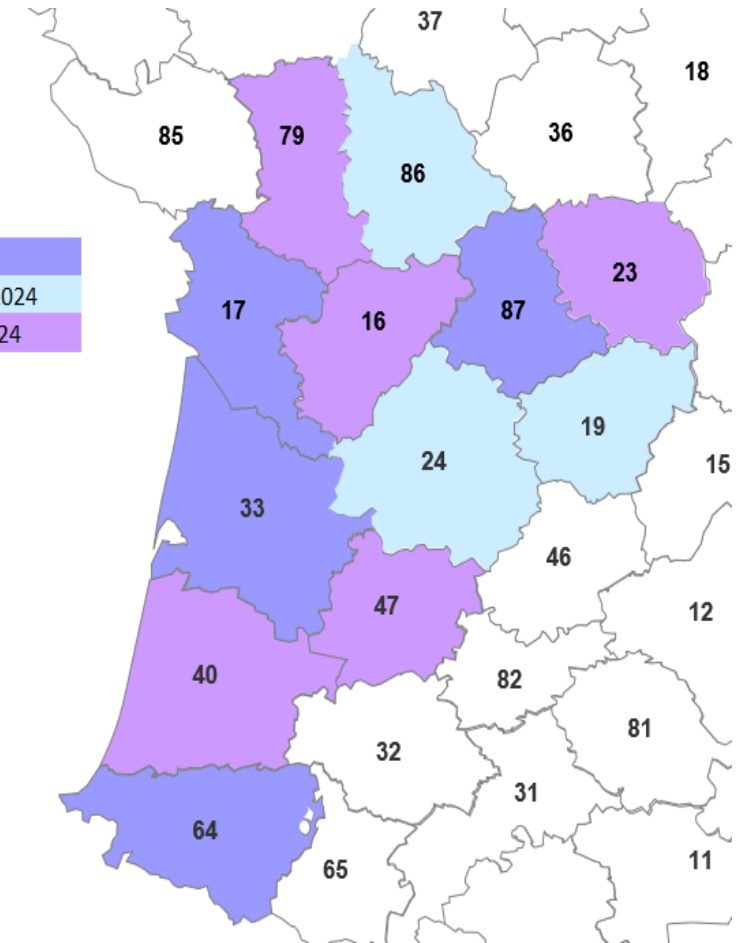
- Refus des parents
- Déménagement



Un déploiement en trois temps en Nouvelle-Aquitaine:

- 1ere phase débutée en janvier 2023: 17, 33, 64 et 87.
- 2^e phase qui débutera au 1^{er} avril 2024: 19, 24 et 86
- 3^e phase : à partir du 15 septembre 2024 sur l'ensemble de la région.

Janvier 2023
2^{ème} trimestre 2024
15 septembre 2024



➡ Sortis d'hospitalisation après le **1^{er} janvier 2023**

➡ Sortis d'hospitalisation après le **1^{er} avril 2024**

➡ Sortis d'hospitalisation après le **15 septembre 2024**

L'inclusion en pratique

- **Dès la sortie d'hospitalisation néonatale :**
 - de néonatalogie ou de maternité
 - de cardiopédiatrie
 - du réseau de psychiatrie périnatale
- **À tout moment si repérage tardif :**
 - En libéral
 - En PMI





FLYER FAMILLE

PARCOURS
COCON

Parcours de Soins PréCOces et COordonnés du Nouveau-né

Des professionnels vous accompagnent et suivent le développement de votre enfant

Le réseau se construit avec les parents

CHARTRE COCON RECTO

Adhésion des parents au Réseau de suivi et au Parcours COCON

EN NOUVELLE AQUITAINE

Expérimentation art.51 COCON - Arrêté n°19/2022
Portée par le RPNA
Délivré par : 501 184 000 - Réseau Aquitaine Santé Laboratoire 33076 Bordeaux Cedex
N° SIRET : 831 669 419 00095 - N° INSEE : 33 006 488 2

À remplir après lecture du document ci-après
Page à nous renvoyer signée par courrier ou mail : parcours.cocon@rpna.fr

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____
Date de naissance : _____ Sexe : _____
Age gestationnel : _____ Poids de naissance : _____
Établissement de naissance : _____
Établissement d'hospitalisation au moment de l'inclusion : _____

Du fait des antécédents de votre enfant, les médecins vous ont expliqué qu'un suivi spécialisé de son neurodéveloppement serait souhaitable. Le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine (RPNA) organise ce suivi jusqu'à l'âge de 7 ans. Le RPNA porte également le parcours COCON dont la principale mission est d'améliorer le suivi et la prise en charge précoce, de l'enfant de 0 à 5 ans. Ce dispositif a débuté le 15/09/2022 pour une durée de 5 ans.

Le suivi proposé rassemble des professionnels de santé exerçant en ville, à l'hôpital, à la Protection Maternelle et Infantile (PMI), en CAMSP et à l'Éducation Nationale. Une équipe pluri professionnelle au RPNA organise le fonctionnement du projet au sein du réseau et le suivi des enfants.

Dans le cadre du parcours COCON :

- Des consultations de suivi du neurodéveloppement sont effectuées par le médecin référent de votre choix parmi les médecins du réseau. Ces consultations sont complètement prises en charge et suivent un calendrier régulier jusqu'à l'âge de 5 ans :
 - Cinq consultations durant la première année : à la sortie d'hospitalisation puis à 3, 6, 9 et 12 mois (en âge corrigé si prématurité)
 - Une consultation durant la deuxième année à 18 mois
 - Au moins une consultation par an à partir de 2 ans.

L'examen clinique effectué lors de ces consultations permettra au médecin de vous proposer la prise en charge la mieux adaptée aux besoins que pourraient rencontrer votre enfant.

Les autres consultations en dehors de ces âges sont réalisées par le médecin habituel de votre enfant et sont remboursées dans le cadre des règles habituelles de tarification de la Sécurité Sociale (prix de droit commun, avec votre carte de sécurité sociale).

Des soins réductifs précoces pourront être proposés, selon des signes repérés, et seront totalement pris en charge (quelles que soient les ressources des familles).

En cas signes d'alerte de troubles du neurodéveloppement les enfants seront orientés vers le PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) de leur département et/ou une structure de soins adossée (CAMSP, CMSEA.)

J'accepte le suivi du développement de mon enfant et le parcours COCON organisé par le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine. J'ai pris connaissance des deux notes d'information destinées aux familles et j'accepte, via le service régional Paaco-Globule, les Échanges, partages et archivages des données informatisées concernant le suivi de mon enfant, conformément à la législation sur les données informatisées de santé. Je reste libre à tout moment de revenir sur ma décision, de consulter ou rectifier les données concernant mon enfant.

Je ne désire pas m'engager dans le suivi du développement de mon enfant organisé par le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine

à : _____ le : _____

Noms et signatures des parents

Parent 1 _____ Parent 2 _____

Nom et signature du professionnel qui a recueilli l'accord

Professionnel _____

VERSO

rpna

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Nom de jeune fille		
Prénom		
Date de naissance		
Numéro de sécurité sociale		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Adresse		
Code Postal		
Ville		
Adresse mail		
Niveau d'études	Pas d'études <input type="checkbox"/> CAP-BEP <input type="checkbox"/> BAC <input type="checkbox"/> Supérieur <input type="checkbox"/>	Pas d'études <input type="checkbox"/> CAP-BEP <input type="checkbox"/> BAC <input type="checkbox"/> Supérieur <input type="checkbox"/>
Profession		

Médecin traitant de l'enfant

Nom	
Ville	Code postal

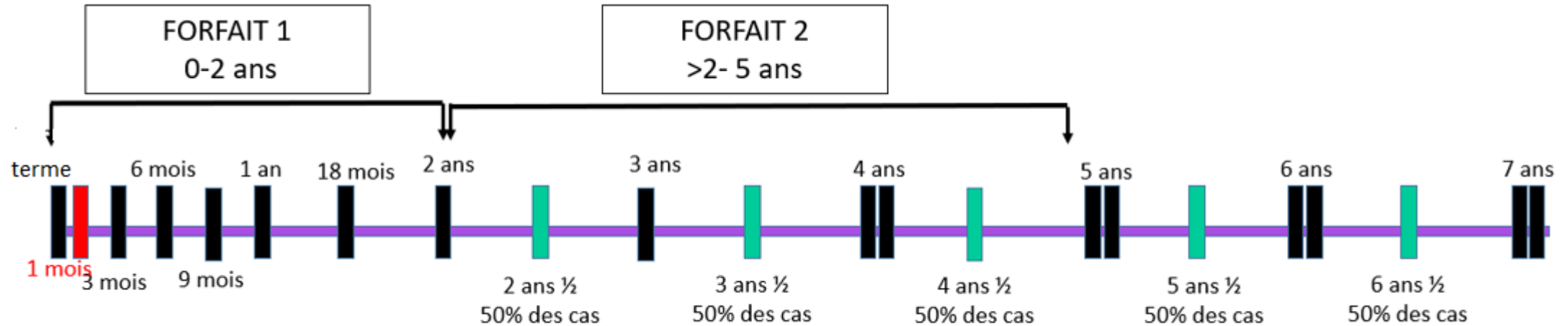
Médecin référent choisi

Nom	
Lieu d'exercice	

Renseignements - Bulletin à renvoyer à



Forfait de suivi médical (100% des enfants) : consultations complexes substitutives au droit commun



- Valorisation des cs de 60€ par créneau de 45 minutes
- Cs de 45 minutes tous les 3 mois la 1ere année (+/- 1 mois); 18 mois; 2 et 3 ans
- Puis Cs deux fois plus longues annuelles pour évaluation des apprentissages
- Possibilité de revoir l'enfant dans l'intervalle si troubles



Génération automatique du parcours de l'enfant



Fiches ▼ Infos NNV

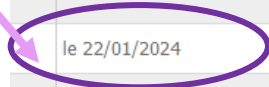
Suivi 0 - 2 ans

Détail / Modifier

✓ Suivi 0 - 2 ans Suivi > 2 ans

Date ▲	Statut	Description
le 06/11/2023	✓ Tâche réalisée	Consultation médicale terme (Consultation médicale cabinet) RGL 11/23 (mè si hospit car consult médecin en cabinet) <small>Créé par Mme MURE Claude (Puéricultrice)</small>
le 17/11/2023	✓ Tâche réalisée	Consultation d'inclusion (Consultation médicale cabinet) A1 11/23 <small>Créé par Bayonne - Suivi des Enfants Vulnérables Centre Hospitalier de la Côte Basque (COCON CHCB) (Service de médecine pédiatrique)</small>
le 22/01/2024	✓ Tâche réalisée	Consultation de suivi - 3 mois (Consultation médicale cabinet) <small>Créé par Bayonne - Suivi des Enfants Vulnérables Centre Hospitalier de la Côte Basque (COCON CHCB) (Service de médecine pédiatrique)</small>
le 10/05/2024	➔ Tâche à faire	Consultation de suivi - 6 mois (Consultation médicale cabinet) <small>Créé par Bayonne - Suivi des Enfants Vulnérables Centre Hospitalier de la Côte Basque (COCON CHCB) (Service de médecine pédiatrique)</small>
le 09/08/2024	➔ Tâche à faire	Consultation de suivi - 9 mois (Consultation médicale cabinet) <small>Créé par Bayonne - Suivi des Enfants Vulnérables Centre Hospitalier de la Côte Basque (COCON CHCB) (Service de médecine pédiatrique)</small>
le 08/11/2024	➔ Tâche à faire	Consultation de suivi - 12 mois (Consultation médicale cabinet) <small>Créé par Bayonne - Suivi des Enfants Vulnérables Centre Hospitalier de la Côte Basque (COCON CHCB) (Service de médecine pédiatrique)</small>
le 09/05/2025	➔ Tâche à faire	Consultation de suivi - 18 mois (Consultation médicale cabinet) <small>Créé par Bayonne - Suivi des Enfants Vulnérables Centre Hospitalier de la Côte Basque (COCON CHCB) (Service de médecine pédiatrique)</small>
le 07/11/2025	➔ Tâche à faire	Consultation de suivi - 24 mois (Consultation médicale cabinet) <small>Créé par Bayonne - Suivi des Enfants Vulnérables Centre Hospitalier de la Côte Basque (COCON CHCB) (Service de médecine pédiatrique)</small>

Date programmée automatiquement selon âge réel ou âge corrigé (AC) si préma (alerte si PDV)





Forfait de soins précoces 0-24 mois :

Besoins des 0-2 ans	Régulation tonus/ Coordination	Oralité	Interactions précoces
	Psychomotricien Ergothérapeute Kiné	Orthophoniste	Psychologue

- ✓ Forfaits substitutifs au droit commun
- ✓ Comprenant bilans et séances
- ✓ Pendant 1 an, renouvelable 1 fois si besoin

Forfait de soins >2-5 ans :

Besoins de 2-5 ans	Troubles de la coordination/ Apprentissages	Troubles du langage	Trouble des interactions/ de l'attention	Trouble du balayage visuel
	Psychomotricien Ergothérapeute Kiné	Orthophoniste	Psychologue	Orthoptiste

Bilan neuropsychologique entre 4 et 5 ans : Evaluation à but épidémiologique/ Epipage 2

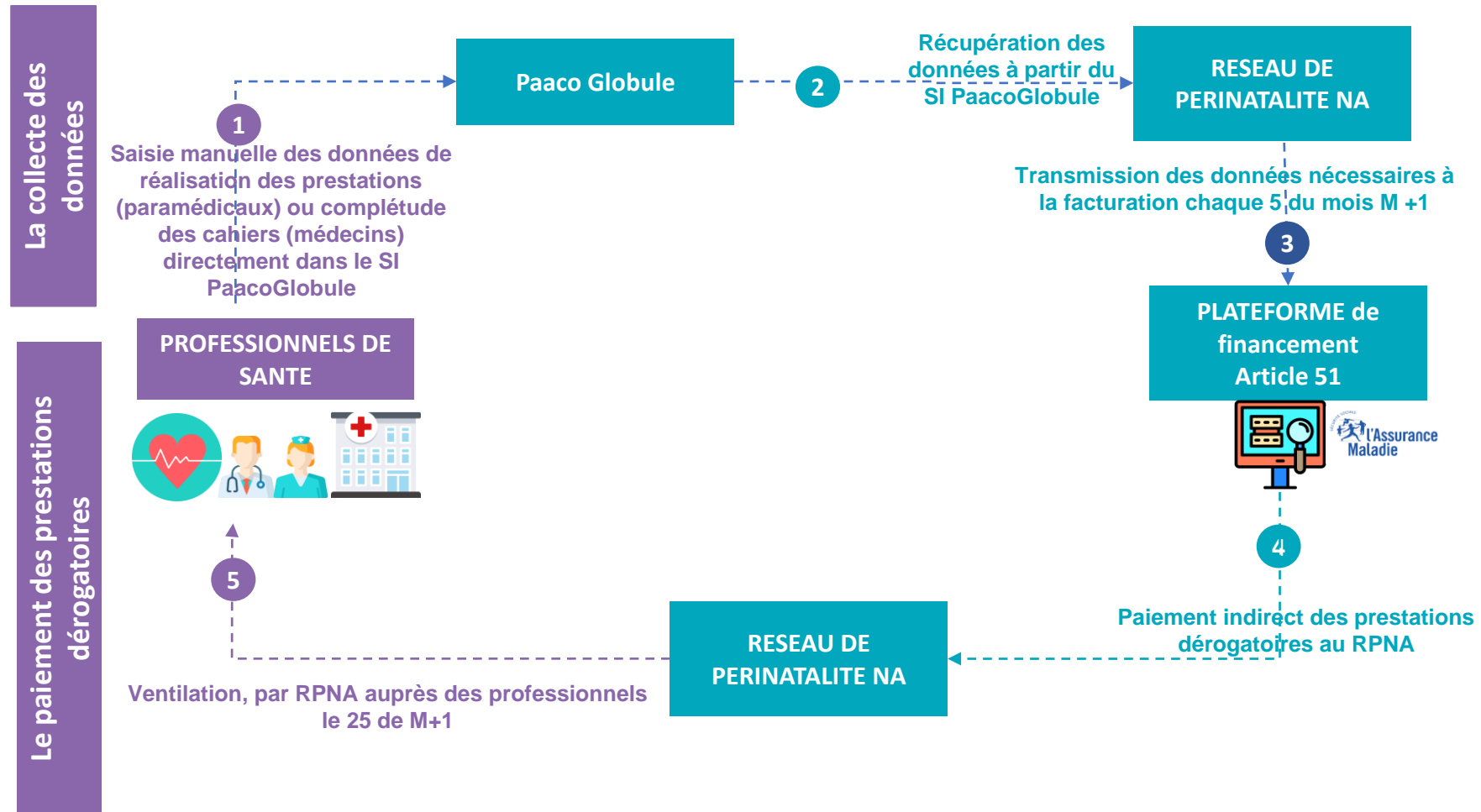
Pour tous les enfants ayant eu du soin COCON ou nés avant 28SA

Valorisation des RCP : médecins et rééducateurs

1 à 2 fois par an si l'enfant a une prise en charge pluri-disciplinaire

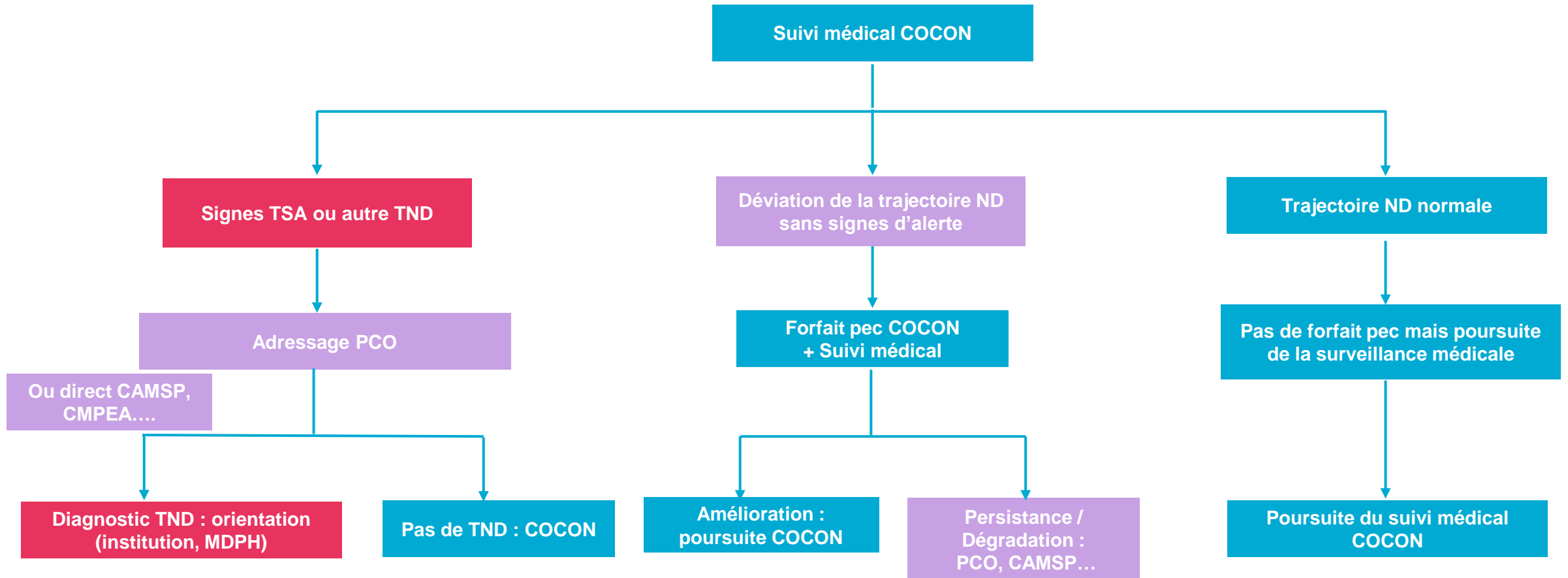


Schéma de facturation « A51 » : Modalités de mise en œuvre des prestations associées au versement des forfaits





Un parcours coordonné facilité





Des signes d'alerte PCO présents dans les cahiers COCON



Cahier d'inclusion Cahier de situation Cahiers de suivi

← Retour

Cahier de suivi 6 mois : 02/10/2023

Version définitive du cahier de suivi. Vous pouvez consulter le document de synthèse et réaliser d'autres cahiers [Générer un document de synthèse](#)

Administratif	Etat actuel	Habitudes de vie	Comportement à domicile	Domaine sensoriel	Comportement & Socialisation	Expres
Domaine postural et moteur	Examen neuromoteur	Examen du crâne et de la bouche	Examen hanches	Autres signes d'alerte	Synthèse	

Posture spontanée

Tenue de tête et du tronc

* Tient sa tête stable sans osciller ? ● PEC Recommandée

- Oui
- Non !

* Tient assis en tripode avec appui sur ses mains ? ● PEC Recommandée

- Oui
- Non !

Orientation de l'enfant à la PCO



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour l'autisme au sein
des troubles du neuro-développement

REPÉRER ET GUIDER

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN



SIGNES D'ALERTE À 6 MOIS

2 « non » dans 2 domaines différents

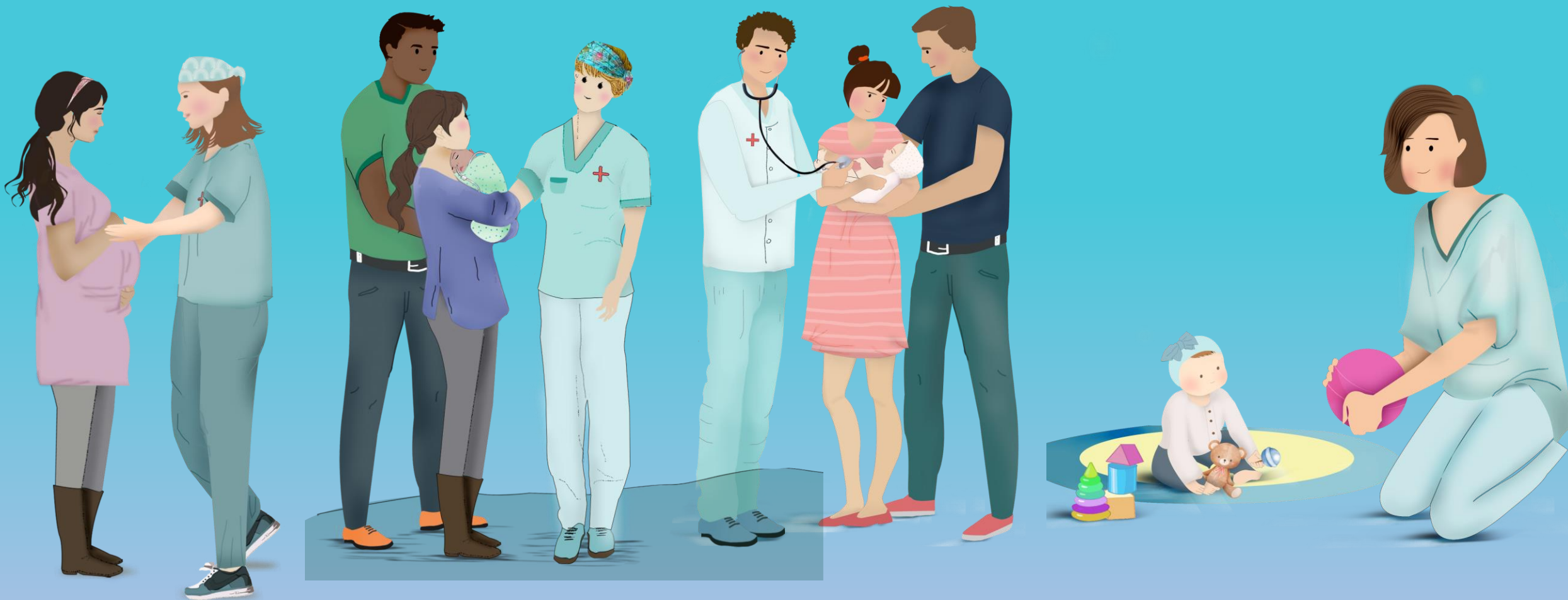
Motricité globale, contrôle postural et locomotion

- Tient sa tête stable sans osciller (attendu à 4 mois)
- Tient assis en tripode, avec appui sur ses mains

<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

COCON :

Un réseau de professionnels experts





4 documents à retourner à parcours.cocon@rpna.fr

Convention de la CNAM

Conditions d'adhésion à l'expérimentation « cocon »

ASSOCIATION RESEAU PERINAT NOUVELLE AQUITAINE, Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, 400, rue de l'Industrie, Place André Béraud, 33076 BORDEAUX CEDEX, FRANCE

PARCOURS COCON

Préambule

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit, en son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financements inédits. Et ce, dès lors que ces nouvelles organisations contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficience du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

Ce dispositif, destiné à encourager, accompagner et accélérer le déploiement de modes de financement et d'organisations innovants, permet de déroger de nombreuses dispositions législatives relatives aux règles de financement et d'organisation de droit commun. Il s'applique pour tout ou partie sur la création de fonds pour l'innovation du système de santé (FISIS). Ce fonds sert à financer de manière dérogatoire les actes de soins, de prévention et d'accompagnement au sein des secteurs sanitaire, social et médico-social ainsi que l'ingénierie et l'embarque des projets.

Pour mettre en œuvre les expérimentations déterminées par les arrêtés correspondants, les porteurs doivent établir une convention de financement avec la CNAM afin de définir les modalités de financement des prestations dérogatoires prévues dans l'expérimentation.

Cette convention prévoit notamment que la CNAM est responsable du paiement des prestations dérogatoires à l'expérimentateur à partir des données fournies (données de paiement et de contrôle) par le porteur que ce dernier a obtenu des expérimentateurs.

Vu l'arrêté du n°1/2022 du 15 avril 2022 relatif à l'expérimentation COCON – Parcours de soins précoces et coordonnés du nouveau-né vulnérable en région Nouvelle-Aquitaine.

Vu la convention de financement entre la CNAM et le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine.

Article 2
OBJET DE LA CONVENTION

Lettre aux professionnels

LETTRE AUX PROFESSIONNELLS SOUHAITANT PARTICIPER AU PARCOURS COCON

PARCOURS COCON

LE PARCOURS COCON

Le parcours COCON (expérimentation Article 51 en Nouvelle Aquitaine, Occitanie et PACA) propose à des nouveau-nés dits « vulnérables » du fait de leurs conditions de naissance d'intégrer un parcours de soins dédié comme suit :

- Des consultations spécifiques et régulières, dès la période néonatale, basées sur des cahiers informatisés permettant le repérage de signes précoces, précurseurs de signes d'alerte de TND (troubles du neurodéveloppement).
- Des parcours de soins précoces 0-2 ans et > 2 ans - 5 ans - pour la prise en charge de ces signes précurseurs.
- Des échanges entre professionnels via le système d'information dédié PAACOGLOBULE et grâce à des temps de réunions de concertation pluridisciplinaires financés.
- Une aide à l'organisation du parcours et une diminution des pertes de vue grâce à l'appui de la coordination du RPNA.

Les professionnels s'engagent à utiliser l'outil PAACOGLOBULE, outil e-santé de l'ARS Nouvelle Aquitaine. S'équiper est gratuit. L'équipe d'ESEA qui déploie cet outil peut se déplacer. Le lien pour la contacter : <https://www.eesa-na.fr/formulaire-paaco-cocon>

Les premières inclusions débutent en Nouvelle Aquitaine en janvier 2023 et concernent :

- Les nouveau-nés répondant aux critères d'inclusion de la fiche jointe
- Dont les parents ont signé la charte d'engagement et accepté l'utilisation de l'outil PAACOGLOBULE

Charte de participation par profession

CHARTE DE PARTICIPATION DE L'ERGOTHERAPEUTE AU PARCOURS DE SANTÉ COCON EN NOUVELLE AQUITAINE

PARCOURS COCON

1. OBJET

La présente charte a pour but de préciser les engagements mutuels pris par le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine et le professionnel de santé souhaitant participer au Parcours de santé COCON.

2. CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Le cadre de l'expérimentation COCON est décrit dans l'arrêté n°1/2022 du 15 avril 2022, relatif à l'expérimentation « COCON – Parcours de soins précoces et coordonnés du nouveau-né vulnérable en région Nouvelle Aquitaine ».

3. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Engagement du réseau

Le réseau soutient le professionnel de santé. Il s'engage à :

- Proposer des cycles de formation au dépistage et à la prise en charge des troubles du développement de l'enfant
- Informier et transmettre l'actualité du réseau (formations, groupes de travail)
- Diffuser les outils retenus pour l'évaluation du développement
- Diffuser les rapports d'activité, rapports d'enquête de satisfaction
- Mettre à jour l'annuaire des professionnels référents
- Informier des résultats de l'exploitation de la base de données
- Proposer un soutien au professionnel de santé pour la coordination du suivi et des prises en charge

RIB Pour Les libéraux

Pour accéder aux documents (liste des professionnels, documents COCON..) et outils du RPNA : [inscription sur le site RPNA.fr](https://www.rpna.fr)



Plaquette parents

UN ACCOMPAGNEMENT dès la naissance
Votre enfant a besoin d'un suivi adapté du fait de son histoire de naissance :

- Prématurité
- Malformations congénitales complexes (malformations rénales, sévères infections, convulsives...)
- Pathologies cardiaques, sévères cérébrales...
- Exposition à certains médicaments ou substances pendant la grossesse

Ce suivi vous est proposé dès la sortie de maternité ou de néonataloge. Il s'organise avec vous et nécessite votre consentement.

Un suivi médical SPÉCIALISÉ
Les objectifs de ce suivi ?

Vous accompagner
Personnes à vos questions
Personnes d'éventuelles difficultés dans le développement de votre enfant
Organiser des soins s'il en a besoin

Des soins PRÉCOCES
Pour soutenir le développement de votre enfant à un âge où son cerveau est particulièrement réceptif afin d'améliorer son avenir.

Des soins pris en charge à 100%
Prescrits par votre médecin COCON
Personnalisés et évalués selon les besoins de votre enfant
Intégrés dans votre suivi
Disposés par des professionnels spécialisés et formés aux soins des jeunes enfants

Des rendez-vous réguliers à des âges de votre choix
4 rendez-vous la première année : à 3, 6, 9 et 12 mois
à moitié-voici la première année, à 18 et 24 mois
2 rendez-vous la deuxième année, à 30 et 36 mois
et puis corrigés si prématurité (plus au moins une fois par an jusqu'à l'entrée au CP)

Des soins spécialisés complétés le suivi de votre enfant par son médecin habituel
Orthopédiste
Psychomotricien
Orthophoniste
Omnipraticien
Ergothérapeute

Des professionnels vous accompagnent et suivent le développement de votre enfant
Le réseau se construit avec les parents

PARCOURS COCON
Parcours de Soins PréCOces et COordonnés du Nouveau-né

Pour plus de précisions

Poster pour les réunions publiques

PARCOURS COCON Parcours de soins précoces et coordonnés du nouveau-né vulnérable **nrpa**

Suivi et prise en charge précoce, pluri-professionnelle et coordonnée de l'enfant vulnérable

Le Réseau de Périnatalité Nouvelle Aquitaine (RPNA) organise le suivi des enfants vulnérables grâce à une expertise par 3 régions (Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie) et concerne près de 13000 enfants de 0 à 3 ans (de 2022 à 2027).

OBJECTIFS

- Faciliter précocement des signes précurseurs de troubles du neuro-développement grâce à des consultations spécifiques
- Aider à la coopération des soins par le réseau grâce à des RCP (réseaux informatisés...)
- Accéder à des soins précoces (soins spécialisés) grâce aux tarifs de soins (0-2 ans et 3-6 ans)

CRITÈRES D'INCLUSION (CRITÈRES HAS) ET D'EXCLUSION

CRITÈRES D'INCLUSION :

- Âge gestationnel < 32 SA + 4 jours / PLS > 1500g
- Âge gestationnel < 34 SA + 4 jours ou PLS < 2000g avec RCI ou RCI sévère
- Pathologie néonatale modérée ou sévère quel que soit le terme (jaune, choc, brèche crânienne...)
- Malformations congénitales sévères
- Exposition à l'alcool après 35A ou à 3 substances toxiques (sauf en durée brève, séjours en hôpital...)
- Enfant de mère hospitalisée pour troubles psychiatriques avant ou à la naissance
- Causés infectieuses congénitales et néonatales du 7^{ème} mois de vie
- Autres : syndromes transcrits non définis, autres...

CRITÈRES D'EXCLUSION : refus des parents / déménagement

PARCOURS DE SOIN DE L'ENFANT VULNÉRABLE

Phase précoce : 0 à 3 ans
Phase de suivi : 3 à 6 ans
Phase de suivi : 6 à 12 ans

Siège Social : Place Arlette Ruba Lion 33076 Bordeaux
Adresse Postale : Immeuble Plaza, Batiment 4 - 33100 Bordeaux (Mairie Laënnec), 33000 Bordeaux
www.nrpa.fr - contact@nrpa.fr

Site internet

Vous êtes un parent

PARCOURS COCON

TOUT SAVOIR SUR COCON

Le Parcours Cocoon est un parcours de soins PréCOces et COordonnés du Nouveau-né vulnérable. Du fait de son histoire (grosses prématurités, malformations congénitales complexes), votre enfant peut nécessiter un suivi spécifique de son neuro-développement. Il pourra intégrer le Parcours Cocoon. Ce suivi signifie pour vous un suivi régulier jusqu'à l'entrée au CP sera effectué par un médecin spécialiste et, si besoin, des soins précoces faits par des professionnels formés seront mis en place (orthopédiste, orthophoniste, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien).

Le dispositif Cocoon vous permettra aussi d'être accompagné par des professionnels et de leur poser les questions qui vous souviennent.

Le coût des consultations médicales et des soins est intégralement pris en charge.

Pour bénéficier de l'implémentation COCON, votre enfant doit :

- être sorti de néonataloge après le 1^{er} janvier 2022
- être domicilié dans les départements suivants : 33, 331, 64 et 67 et
- avoir pris des rendez-vous de suivi (dans le document ou autres critères d'inclusion)

À partir du 15 septembre 2024 tous les enfants domiciliés en Nouvelle Aquitaine pourront en faire partie !

Si votre enfant n'a pas été inclus à la sortie de néonataloge ou de maternité dans le Parcours COCON alors qu'il a les critères vous pouvez vous adresser à l'équipe de coordination du RPNA qui vous aidera à débiter son suivi : parcourscocon@nrpa.fr

Vous devrez également remplir la charte d'adhésion à votre adresse lecture des lettres d'information.

À TÉLÉCHARGER

Indicateurs de suivi
Charte d'adhésion en Nouvelle-Aquitaine - PDF



- Des professionnels de chaque spécialité
- Réflexion pluri professionnelle
- Collaboration avec Occitanie et PACA

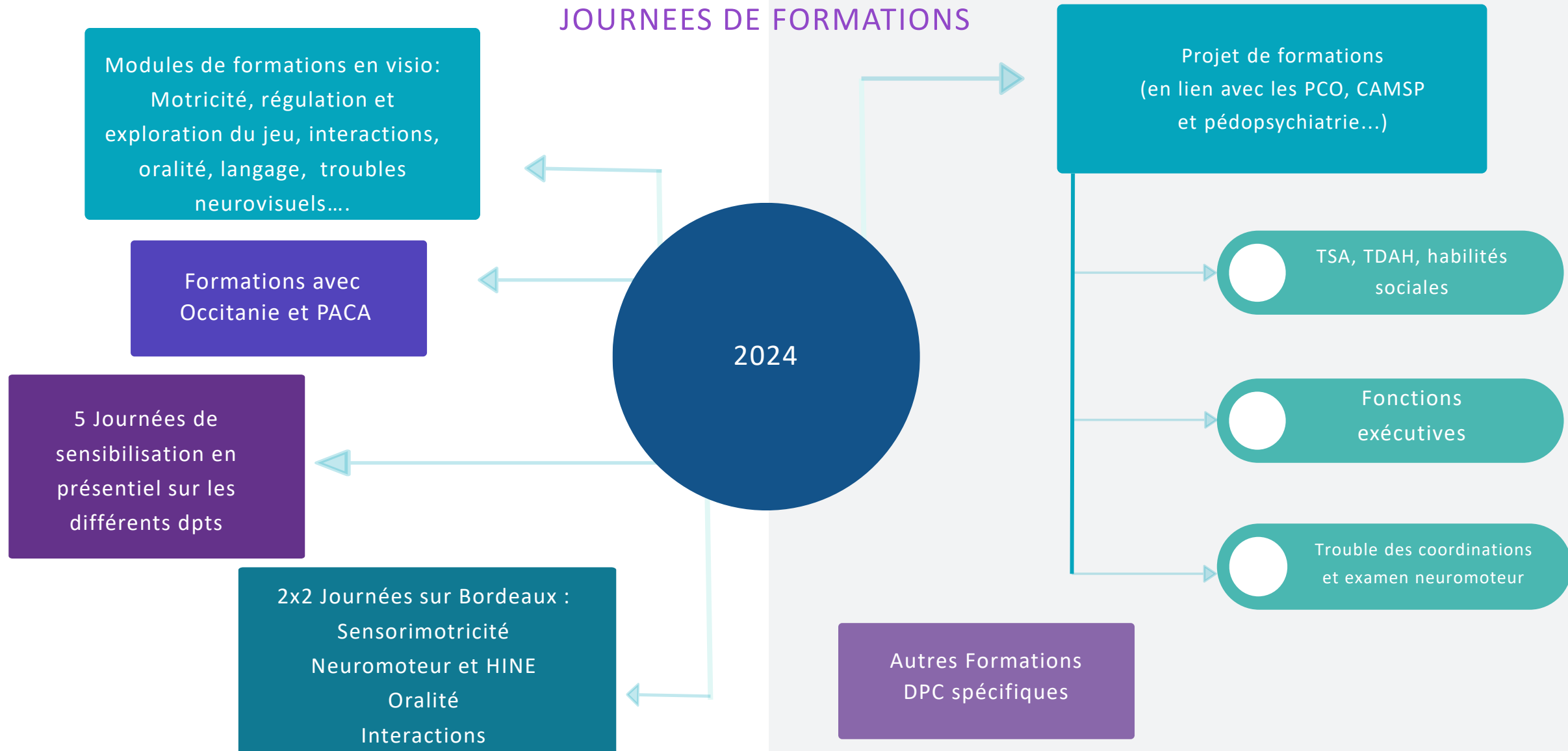


- Participation aux formations
- Elaboration d'outils pour les professionnels : bilan kiné, psychomot...
- Elaboration de plaquettes à destination des parents
- Compagnonnage pour les nouveaux professionnels





JOURNEES DE FORMATIONS



COCON : Une équipe de coordination pour vous aider

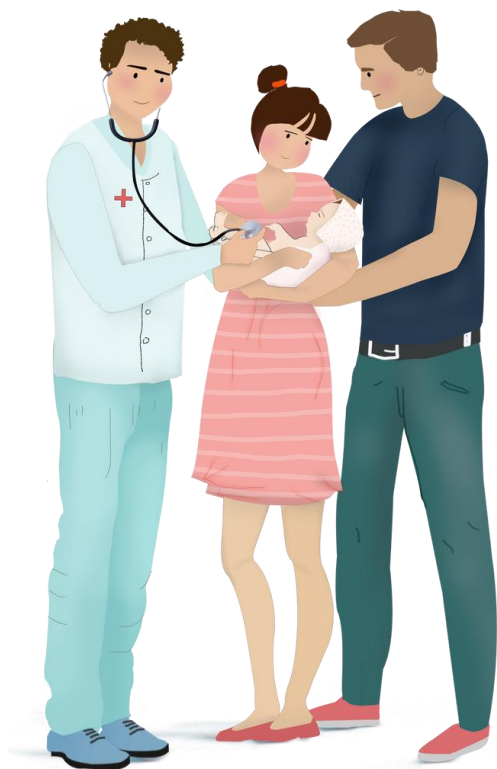




Des médecins répartis sur le territoire

Médecins pédiatres de l'équipe Cocon

Muriel Rebola	muriel.rebola@rpna.fr	Coordination médicale
Antoine BEDU	antoine.bedu@chu-limoges.fr	Limousin
Claudine EMBAREK	cembarek@ch-cotebasque.fr	Pyrénées Atlantiques
Fabienne MONS	fabienne.mons@chu-limoges.fr	Limousin
Maéva GRONDARD	m.grondard@ch-saintonge.fr	Charente Maritime





Une équipe à votre service !



Cheffe de projet
Stéphanie De Bortoli
stephanie.debortoli@rpna.fr



Assistante de facturation
Catherine Defaye
compta.cocon@rpna.fr



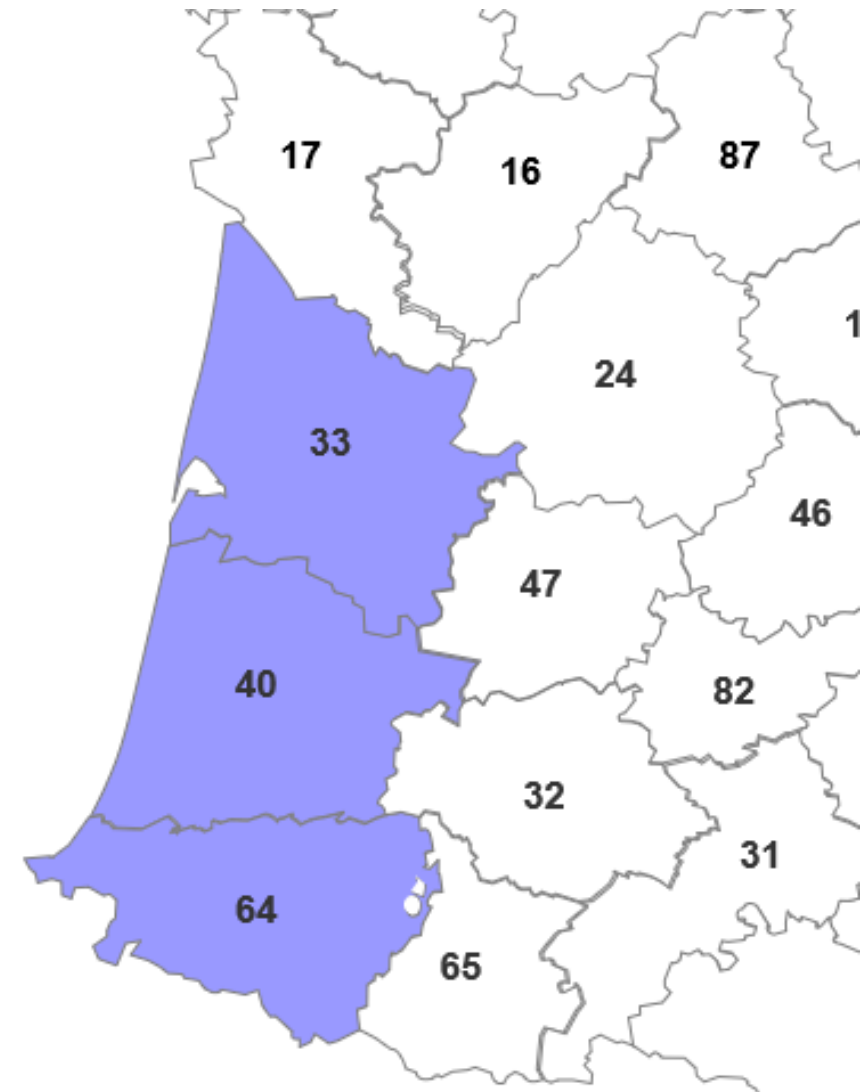
Secrétaire médicale
Mathilde Leblanc
secretariat.cocon@rpna.fr



Des infirmières puéricultrices de coordination



Claude Mure
claude.mure@rpna.fr
07.56.21.96.22.

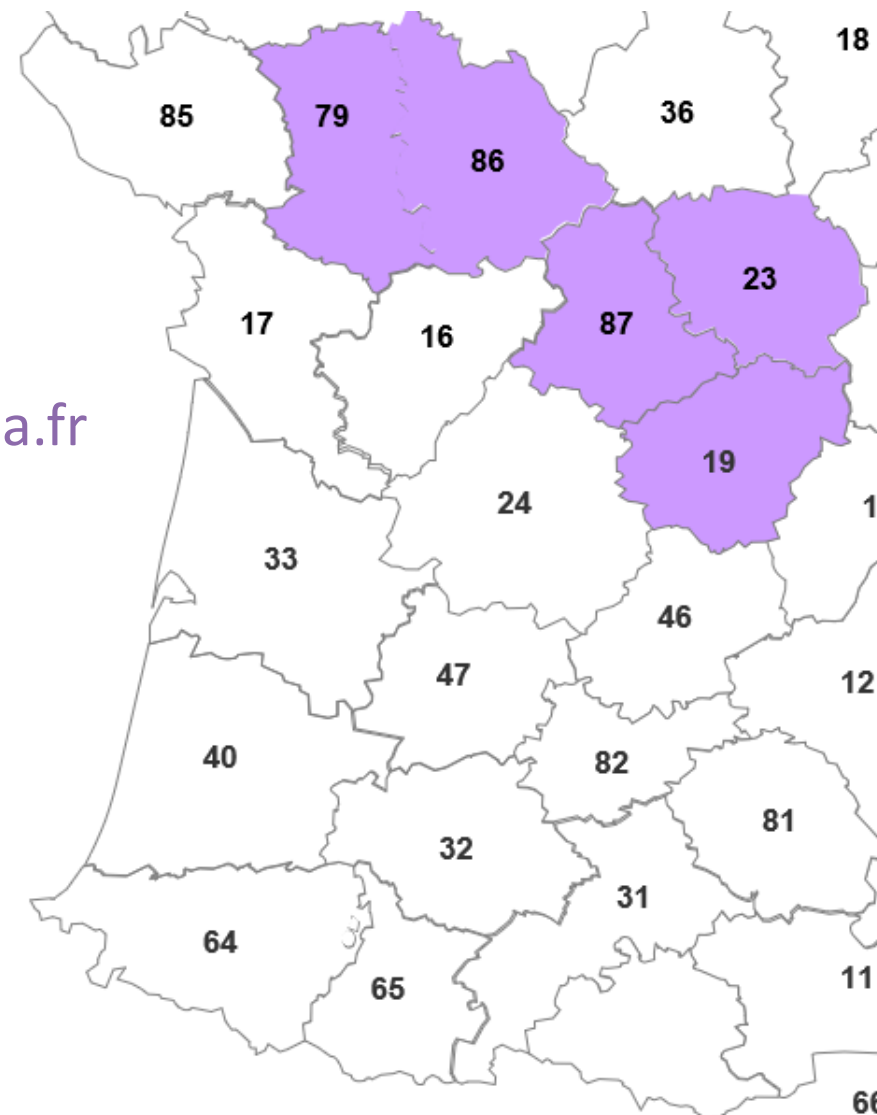




Des infirmières puéricultrices de coordination



Mireille Jacquement
mireille.jacquement@rpna.fr
07.56.21.95.79.

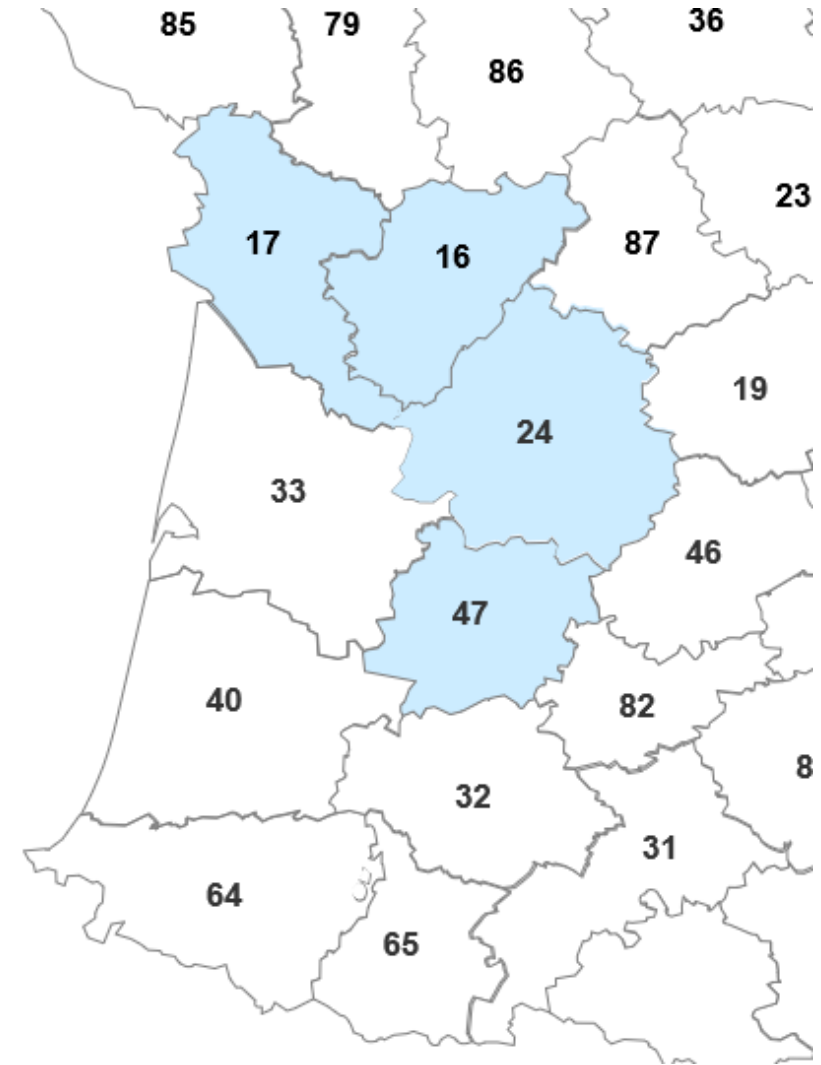




Des infirmières puéricultrices de coordination



Barbara Moga
barbara.moga@rpna
07.56.21.96.11.



Merci pour votre attention

parcours.cocon@rpna.fr

